

CONSEIL COMMUNAL DU 5 JUIN 2023

Présents: Le bourgmestre, Félix Eischen (CSV), les échevins, Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux, Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Claudine Meyer (LSAP), André Noesen (déi gréng)

Excusé: Patrick Krecké (DP)

Début de la séance: 15.00 heures.

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement à l'exception du point 12.

SÉANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

Avant la séance, le bourgmestre Félix Eischen (CSV) a excusé l'absence du conseiller Patrick Krecké (DP).

Au début de la séance, le bourgmestre a souhaité la bienvenue à tous les conseillers pour la dernière séance du conseil communal de cette législature et a donné la parole à Larry Bonifas (déi gréng), qui a remercié ses collègues d'avoir accepté, à sa demande, de déplacer la présente séance du lundi matin au lundi après-midi.

Guy Kohnen (CSV) a ensuite annoncé que le mandat du comité du SICA allait bientôt expirer. Toutefois, étant donné que des discussions sont toujours en cours avec les syndicats concernant les négociations sur l'amélioration de la convention collective, il a été décidé de laisser cette affaire en suspens jusqu'à la mise en place du nouveau comité. Il a également annoncé une nouvelle réjouissante et une autre moins réjouissante concernant l'office social. La bonne nouvelle est que deux nouveaux bâtiments avec des logements sociaux ont été récemment inaugurés non loin de la commune. Lun des deux bâtiments de 6 appartements sera repris par l'office social à partir du 1er juillet 2023. Dans ce contexte, un contrat de bail d'une durée de 20 ans a été signé. Une nouvelle moins agréable est le fait que les employés de l'office social sont régulièrement confrontés à des menaces de la part des demandeurs d'aide. Les conversations entre les assistants sociaux et les personnes demandant de l'aide ont alors été enregistrées à l'aide d'un téléphone portable de la part des demandeurs, ce qui n'est pas autorisé. Après que certaines personnes en ont eu connaissance, des plaintes de part et d'autre ont été déposées.

Claudine Meyer (LSAP) a ensuite pris la parole et a exprimé un grand merci de la part de LIFE Asbl pour l'aide et la solidarité dont la commune de Kehlen a fait preuve en soutenant une famille de la commune. Elle a informé également sur l'ouverture de la nouvelle crèche

privée dans la cité Beichel, au sujet de laquelle elle a été interpellée à plusieurs reprises ces derniers temps. Son ouverture est prévue pour le deuxième trimestre de l'année 2024. Au sujet d'une éventuelle extension du ZARO dans la zone industrielle du Wandhaff, qui a été demandée auprès du ministère de l'Economie, une réponse négative a été formulée. La seule solution possible dans ce cas serait une extension au sud du ZARO. Enfin, Claudine Meyer (LSAP) a souhaité informer ses collègues qu'il y aura quelques changements au sein du Club Seniors, ce que l'on peut déjà constater dans l'agenda de la commune.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) a poursuivi en faisant quelques communications. La première concernait Mme Nadine Hilgert, du service des finances, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2023. Il lui a souhaité bonne chance dans son nouveau travail. Ensuite, il a évoqué les nouveaux conteneurs qui ont été installés le 11 mai 2023 derrière la commune pour abriter provisoirement différents services communaux. A propos des élections communales, Félix Eischen (CSV) a indiqué qu'il y avait au total environ 3.800 électeurs inscrits dans la commune de Kehlen. 479 d'entre eux n'ont pas la nationalité luxembourgeoise, ce qui représente environ 25 % de la population qui pourrait participer aux élections. La moyenne nationale des électeurs non-luxembourgeois est de 19,8%.

745 personnes ont également fait une demande pour le vote par correspondance, dont 86 ont été envoyées à l'étranger. Félix Eischen (CSV) a ensuite donné des informations sur la circulation, à savoir qu'une zone 30 sera mise en place dans la rue de Mamer à Kehlen, entre le virage du restaurant chinois et le passage piétons devant la commune. Le trottoir de cette rue sera d'ailleurs surélevé, de sorte qu'aucune voiture ne pourra plus y monter avec ses roues. L'arrêt de bus devant la commune sera déplacé sur la route. Un plateau sera aménagé à hauteur du passage piétons. Il s'agit de la première phase du projet « Zon 30 Kielen », qui a été approuvé le 2 avril 2021 pour un montant de 2.360.000 €. Les coûts de cette première phase s'élèvent à environ 505.000 €.

1. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif

Le conseil communal crée un poste d'employé communal pour les besoins du service d'éducation et d'accueil communal pour enfants dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif.

SÉANCE À HUIS CLOS

2. Enseignement : propositions de réaffectations

2.1 Cycle 1, 1 poste, 100 %, 2023/24

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition d'affectation des candidats de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.2 Cycle 2-4, 1 poste, ACC, 100 %, 2023/24

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition d'affectation des candidats de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.3 Cycle 2-4, 1 poste, 100 %

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition de réaffectation des candidats (1 sur 3) de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.4 Cycle 2-4, 1 poste, 100 %

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition de réaffectation des candidats (2 sur 3) de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.5 Cycle 2-4, 1 poste, 100 %

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition de réaffectation des candidats (3 sur 3) de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.6 Cycle 2-4, 1 poste, 100 %, 2023/24

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition de réaffectation des candidats (1 sur 3) de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.7 Cycle 2-4, 1 poste, 100 %, 2023/24

Le conseil communal procède au scrutin secret à la proposition de réaffectation des candidats (2 sur 3) de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

2.8 Cycle 2-4, 1 poste, 100 %, 2023/24

Le conseil communal procède par scrutin secret à la proposition de réaffectation des candidats (3 sur 3) de la première liste pour le poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental.

3. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants

3.1. Nomination d'un éducateur diplômé de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec décision de classement

Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination d'un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen avec degré d'occupation de 90 % (36 heures de travail par semaine) sous le statut de l'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

3.2. Nomination d'un éducateur diplômé de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social avec décision de classement

Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination d'un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen avec degré d'occupation de 90 % (36 heures de travail par semaine) sous le statut de l'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

3.3. Nomination d'un employé communal de la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif

Le conseil communal procède par scrutin secret à la nomination d'un employé communal à plein-temps sous le statut de l'employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D2, sous-groupe administratif.

3.4. Extension de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide l'extension de la tâche d'un employé communal aux structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé).

3.5. Extension de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide l'extension de la tâche d'un employé communal aux structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé).

3.6. Extension de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif psycho-social

Le conseil communal décide l'extension de la tâche d'un employé communal aux structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé).

3.7. Extension de la tâche d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide l'extension de la tâche d'un employé communal aux structures d'accueil de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé).

Explications relatives à l'état des restants 2022 par le receveur communal

A la fin de la réunion à huis clos, le receveur communal Serge Harles, a présenté l'état des restants de l'année 2022.

SÉANCE PUBLIQUE

4. État des restants 2022 – vote

Suite aux explications du receveur, le conseil communal a voté en séance publique l'état des restants de l'année 2022.

5. Titres de recette de l'exercice 2022

Le conseil communal approuve, sans autre commentaire, les titres de recettes d'un montant de 65.329,29€ de l'exercice 2022.

6. Règlement d'ordre interne de la Maison Relais-parascolaire et de l'accueil parascolaire - modification

Le conseil communal a approuvé la modification du règlement d'ordre interne de la Maison Relais – parascolaire et de l'accueil parascolaire. Ce règlement d'ordre interne n'a pas été mis à jour depuis 2015 et est maintenant adapté. Les modifications concernent notamment la gratuité des maisons relais ainsi que l'existence d'une nouvelle maison relais.

7. Ecole de musique – Organisation scolaire

L'UGDA (Ecole de musique - Union Grand-Duc Adolphe) a transmis à la commune l'organisation scolaire 2023/2024. Le coût total de l'enseignement musical pour l'année 2024 s'élève à 1.331.075,52€, soit environ 25 % de plus que pour la dernière année scolaire 2022/2023. Cette différence s'explique par l'augmentation des salaires et la réévaluation des carrières des enseignants. 25 % de ce montant sont à la charge de la commune.

8. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2024

Le conseil communal a décidé de maintenir l'impôt foncier et l'impôt commercial inchangés pour l'année 2024.

9. Dépôt des statuts de l'association « Asivema » - Information

Le bourgmestre Félix Eischen a informé le conseil communal du dépôt des statuts

de l'association «Asivema – Entente des Communes et Syndicats d'Initiative des Vallées de l'Eisch, de la Mamer et de l'Attert asbl». Cette association a pour but d'aider les communes, les syndicats ou, à défaut, les associations qui les remplacent, à réguler le développement du tourisme et à soutenir les communes qui conservent leur autonomie dans leur fonctionnement interne.

10. Fête nationale 2023 - Décompte et don à l'association «Den Cent Buttek Asbl»

Dans le cadre de la Fête nationale 2022, un montant de 2.027,82€ a pu être récolté grâce aux festivités de la Fête nationale et au concert donné dans l'église de Nospelt. Lors de sa séance du 17 mai 2023, le collège des bourgmestre et échevins a décidé, sur proposition de la commission des affaires culturelles, d'octroyer un don de 3.000€ à l'association sans but lucratif «Den Cent Buttek Asbl».

11. Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées au profit des Communes/Villes du Grand-Duché de Luxembourg

Il s'agit d'un contrat conclu entre «luxxor» (Luxembourg Organization for Reproduction Rights) et l'administration communale de Kehlen. Par le biais de ce contrat, «luxxor» autorise, conformément aux dispositions de la loi et du règlement, le cocontractant à effectuer, dans les conditions définies par le présent contrat, la reproduction par reprographie d'œuvres protégées, à savoir les copies d'articles de presse incorporées dans des panoramas de presse, les copies d'articles de presse ou de pages de livres fournies par le contractant à des tiers, les copies d'articles de presse ou de page de livres effectuées dans le cadre de leurs fonctions à usage interne par le personnel de l'administration communale ainsi que des copies effectuées à partir d'un exemplaire imprimé d'œuvres textuelles et/ou d'œuvres picturales fixes publiées sur des sites internet, que ce soit dans le contexte de l'usage interne par le personnel de l'administration communale ou dans celui de copies fournies par l'administration communale à des tiers.

12. Transformation de la ferme Elcheroth à Kehlen – Projet avec plans et devis

Le conseil communal a approuvé le projet du Haff Elcheroth, anciennement «An Tunnen», situé au numéro 6 de la rue de Keispelt à Kehlen, qui sera restauré et transformé en bureaux communaux. L'architecte Louis Weisgerber de «Weisgerberarchitectes S.A.» a présenté les

plans actuels. Les coûts de la transformation s'élèvent actuellement à 9.600.000,00€. Le bâtiment se compose de trois parties: le bâtiment principal, la grange et deux annexes à gauche et à droite du bâtiment principal. Le nouveau bâtiment doit être adapté aux besoins de la commune de Kehlen tout en étant restauré en conséquence. Il est notamment prévu d'installer un carport et des panneaux photovoltaïques et d'aménager le bâtiment de manière à ce qu'il réponde aux exigences pour personnes à mobilité réduite (PMR). Le budget nécessaire à la réalisation de ce projet est très élevé, car différents éléments existants doivent être conservés et restaurés conformément aux directives de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA).

13. Réaménagement et extension du service de régie communale dans la Zone d'Activités Economiques Kehlen – Devis supplémentaire

Pour le réaménagement et l'extension du service de régie dans la Zone d'Activités Économiques à Kehlen, le devis initial prévoyait un montant de 8.823.919,18€. Avec le devis complémentaire, le projet coûte désormais 14.531.632,59€, soit une augmentation de 5.707.713,41€. Marc Silverio, préposé du service technique, explique que les travaux ont commencé en juin 2019, mais que depuis, les coûts ont explosés, notamment en raison de la pandémie du COVID et de la guerre en Ukraine.

14. Construction de nouveaux vestiaires avec buvette et locaux annexes au Stade Albert Berchem à Kehlen – Devis supplémentaire

La construction des nouveaux vestiaires avec buvette au Stade Albert Berchem à Kehlen a également coûté plus chère. Le devis initial s'élevait à 3.545.256,55€. Le devis supplémentaire s'élevait à 3.270.253,36€, soit un total de 6.815.509,91€. Marc Silverio a expliqué que les problèmes rencontrés dans ce cas étaient similaires à ceux du bâtiment du service de régie.

15. Travaux et mesures d'amélioration de la sécurité routière

Dans le cadre de la sécurité routière, Félix Eischen (CSV) a présenté un devis pour différents travaux d'amélioration, tels que l'éclairage des passages piétons, de nouveaux panneaux de vitesse, différentes mesures de modération du trafic (îlots, bornes, plateaux ou rétrécissements de la chaussée) et des barrières pour un montant total de 360.000,00€. Ces travaux peuvent désormais débiter.

16. Déclassement de parcelles sises à Nospelt au lieu-dit «Rue d'Olm»

Certaines parcelles, situées section C de Nospelt, lieu-dit «rue d'Olm», sont déclassées du domaine public vers le domaine privé communal afin de pouvoir être échangées dans le cadre d'une cession gratuite à l'entreprise FMC Promotions. Il s'agit des numéros cadastraux 55/5110, 55/5111, 268/5115, 268/5116, 269/5121, 269/5122 et 269/5123.

17. Acte notariés / compromis

17.1 Vente de parcelles sises à Nospelt au lieu-dit «rue de Simmerschmelz» (Konstrulux)

La commune de Kehlen vend deux parcelles à Nospelt avec les numéros cadastraux 2131/5073, lieu-dit «rue de Simmerschmelz», d'une contenance de 0,09 are et 2131/5074, lieu-dit «rue de Simmerschmelz» de 0,15 are.

17.2 Acquisition d'une parcelle à Kehlen au lieu-dit «rue des Champs» (CreaHaus)

Sur base de cet acte la commune de Kehlen achète un terrain de 0,04 are situé dans la «rue des Champs» à Kehlen, numéro cadastral 1715/6051 appartenant à l'entreprise CreaHaus Invest S.à r.l. en vue de régulariser des emprises.

17.3.Acquisition d'une parcelle à Dondelange au lieu-dit «rue du Moulin» (Rémy-Burg)

Sur base de cet acte la commune de Kehlen achète une parcelle de 0,09 are située dans la «rue du Moulin» à Dondelange, numéro cadastral 13/795 appartenant à la communauté d'époux Rémy-Burg.

18. Contrat de bail d'une maison sise à Nospelt – Entente de résiliation

Depuis 2007, il existe un contrat de bail entre la commune de Kehlen et l'association «D'Georges Kayser Altertumsfuerscher» concernant l'ancien presbytère de Nospelt, sis 2 rue d'Olm à Nospelt. Le loyer s'élève à 1.000€, celui-ci est payé par l'association à la commune. Ce montant avait été fixé à l'époque parce que l'association avait obtenu le remboursement de ces frais sous la forme d'une subvention du ministère de la Culture. Cette subvention n'étant plus versée par le ministère, il importe de résilier ce contrat. «D'Georges Kayser Altertumsfuerscher» pourront continuer à utiliser le bâtiment sans payer de loyer, mais devront à l'avenir partager les locaux avec les autres associations.

19. Lotissements

19.1 Lotissement d'un terrain au 28 rue de Kehlen à Keispelt

Dans le cadre de la construction de trois maisons unifamiliales, l'entreprise Kikuoka Luxembourg S.A. de Canach demande le morcellement d'un terrain situé au 28 rue de Kehlen à Keispelt.

19.2 Lotissement d'un terrain au 2B um Léck à Nospelt

Dans le cadre d'un projet de lotissement dressé par M. Wallers Claude, géomètre officiel, un terrain sera divisé en deux lots à l'adresse 2B, um Léck à Nospelt.

20. Administration Communale de Kehlen – Contrat collectif des salariés à tâche manuelle – avenant

Le conseil communal a approuvé un avenant à la convention collective de travail pour le personnel du service de régie. Il s'agit principalement de modifier les heures d'ouverture en été, entre le 15 juin et le 15 août. Au lieu de travailler de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, les ouvriers travailleront de 06h00 à 14h00 pendant la période estivale. Ce changement garantit des conditions de travail sûres en fonction des conditions météorologiques.

21. Office Social Commun Mamer (OSCM) - Convention pour l'année 2023

Félix Eischen (CSV) a présenté la convention qui règle la collaboration entre trois parties - l'Etat du Grand-Duché, différentes communes, dont la commune de Kehlen, et l'office social - en ce qui concerne l'organisation, le financement et les activités de l'office social. L'office social s'engage à fournir aux personnes et aux familles dans le besoin les prestations prévues aux articles 1 et 2 de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale. Le personnel du service social est financé à 50 % par l'État et à 50 % par les communes, sur la base d'un ratio de 1,5 travailleur social ou hygiéniste social pour 0,75 poste administratif pour 6.000 habitants.

22 Contrat de prestation de services relatif aux cours de langue luxembourgeoise

Le collège des bourgmestre et échevins a décidé de proposer également des cours de luxembourgeois pour l'année scolaire 2022/2023. Dans ce contexte, un contrat de prestation a été signé avec Madame Monique Harslem, qui assurera ces cours.

23. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Félix Eischen (CSV) a présenté quatre règlements de circulation d'urgence du collège échevinal à confirmer rétroactivement par le conseil communal: dans la rue de Goebloge à Nospelt sera aménagé un passage-piétons jusqu'au 16 juin 2023; dans la zone d'activités à Kehlen sera aménagé un passage-piétons jusqu'au 09 juin 2023; dans la Juddegaass à Kehlen sera déplacé l'arrêt de bus jusqu'au 14 juillet 2023, ainsi que dans la rue des Près à Nospelt auront lieu des travaux de raccordement au réseau de distribution de la maison n° 8.

24. Contrat de construction d'une centrale d'énergie et de fourniture d'énergies pour les bâtiments connectés au réseau de chaleur au site Elmen

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) a présenté un contrat de construction pour une centrale d'énergie sur le site d'Elmen, tout comme un contrat de fourniture d'énergie. Par le biais dudit contrat la société EQUANS Services S.A. prend en charge le financement, la réalisation, l'exploitation et l'entretien d'une centrale d'énergie solaire-gaz avec distribution et évacuation des énergies dans l'intérêt des parties prenantes connectées au réseau de chaleur du quartier Elmen à Olm. La société EQUANS Services S.A. s'engage à assurer l'approvisionnement en chaleur et énergie froid à différentes sous-stations, à savoir une école, une crèche, un commerce, une maison pour tous ainsi qu'un bâtiment administratif, et à assurer l'investissement et la construction de la totalité des équipements nécessaires à la production et à la distribution des énergies comme la chaleur solaire, la chaleur nécessaire à la couverture du besoin en chauffage, le froid nécessaire à la couverture du besoin en refroidissement, la distribution du chaud ainsi que la distribution du froid. La commune s'engage à se procurer son énergie uniquement chez EQUANS.

Présentation de la mise en œuvre du programme «EEA» (European Energy Award, Pacte Climat 2.0) par le conseiller Pacte Climat Thierry Lagoda

Le conseiller Pacte Climat Thierry Lagoda a présenté la mise en œuvre du programme «EEA» (European Energy Award, Pacte Climat 2.0), qui doit être évoqué au moins une fois par an dans une séance du conseil communal. Il a présenté différentes mesures et un programme d'activité adapté aux besoins de la commune de Kehlen. Dans une séance ultérieure ledit programme «EEA» sera approuvé.

A la fin de ce dernier conseil communal de cette législature, le bourgmestre Félix Eischen (CSV)

en a profité pour remercier tous les membres du conseil communal de tout cœur. Ce fut un grand honneur pour lui d'assumer la présidence du conseil communal. Les onze membres du conseil communal ont toujours travaillé en équipe, ce qui n'est pas toujours évident, et chacun peut en être fier. Il remercie également tous les collaborateurs de la commune pour leur engagement. Pour conclure, il a souhaité bonne chance à tous les candidats pour les élections à venir.

Andre Noesen (déi gréng) a pris la parole. Pour lui, il s'agissait du dernier conseil communal avant sa retraite politique. Il a espéré que ses collègues continueront toujours à garder l'intérêt général à l'esprit et souhaite à tous encore beaucoup de plaisir.